

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RECLAMES 3 ^e page (— d° —).....	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d° —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La mentalité Prussienne reste inquiétante. Le général Liebert ne cache point l'espoir des vaincus!... — La France et la Belgique, plus directement menacées que les autres peuples, doivent rester vigilantes. — A la Chambre: le vote de confiance à M. Herriot.

Le 17 mai, le Gouvernement prussien publiait un communiqué où il affirmait sa résolution de combattre énergiquement la campagne d'excitation nationaliste de la droite.

Cette ordonnance avait sa raison d'être!

On était alors au lendemain de l'inoubliable « journée allemande » de Halle, qui avait massé plus de 150.000 anciens et futurs combattants autour de milliers de drapeaux et de bannières cravatées de crêpe. Devant un détachement de la Reichswehr et tous les dirigeants de la droite, y compris plusieurs princes de la famille des Hohenzollern, Ludendorff s'était écrié: « Trêve de discours! Maintenant, aux actes! Vive Sa Majesté le Kaiser! »

Depuis le 17 mai, la propagande nationaliste ne s'est pas ralentie un seul jour: les manifestations succèdent aux manifestations.

Samedi dernier, nous l'avons rapporté, une gigantesque cérémonie nationaliste eut lieu à Postdam, sous la présidence du Kronprinz, avec déploiement de toutes les forces nationalistes.

Mais il faut amplifier encore le mouvement: l'Allemagne entière est invitée à protester le 29 juin contre le Traité de Versailles.

De fait, le Comité directeur des associations patriotiques lance le manifeste suivant:

« Le 29 juin a été une date fatidique. Il y a dix ans retentissaient, à Sarajevo, les explosions qui provoquèrent la guerre mondiale; il y a cinq ans, l'Allemagne était contrainte de signer la paix infâme de Versailles. « Avec le mensonge de la culpabilité, on a tenté de démembrer le Reich, de détruire l'économie allemande, d'annuler la dernière trace de la force germanique, de miner le crédit moral de l'Allemagne dans le monde entier.

« Au cinquième anniversaire de la signature du honteux traité de Versailles, la nation allemande doit exprimer nettement sa volonté. Nous invitons tous les patriotes à manifester le 29 juin prochain d'une façon digne et solennelle. »

On est en droit de se demander où nous mèneront finalement toutes ces manifestations pangermanistes.

Dans l'amertume de leur défaite, dans leur haine de la France qu'ils n'ont pu vaincre, les Allemands en arrivent à multiplier contre nous les accusations les plus extravagantes.

On peut s'en rendre compte par les lignes suivantes du général Liebert, dans la *Deutsche Zeitung*:

« C'est un spectacle troublant, dit-il, que de voir l'Europe sous l'oppression d'une nation qu'une fausse victoire a rendue outre-daignée, une nation profondément dégénérée par sa promiscuité avec la race nègre, et qui exploite le peu de puissance qu'elle possède d'une manière sadique. »

« On a bien tort d'admirer l'armée française; en effet, les Français ne sont pas une race guerrière, mais des Philistins pacifistes, des paysans endormis ou des petits rentiers qui se contentent de jouer aux dominos ou à l'écarté en sirotant leur absinthe. »

« Ces êtres abâtardis n'aiment ni la guerre, ni la discipline, ni la vie de caserne; une fois rendus à la vie civile, ils s'affranchissent même des traditions régimentaires. Ils ne sont soldats que parce que la loi les y oblige. La nation française a une telle horreur de la guerre que de tous temps ses gouvernants ont recruté des bandes de mercenaires. Avec une armée aussi lamentable que l'armée française actuelle, la République n'osera plus faire la guerre à l'Allemagne pour la contraindre à réparer. »

Vraiment on éprouve quelque difficulté à suivre le raisonnement du général Liebert: s'il est vrai que le peuple français est « dégénéré, abâtardi », on ne s'explique guère qu'il

puisse encore « opprimer » l'Europe. Comprenez qui pourra! Mais l'essentiel pour un Allemand est-il de comprendre?

Non: il s'agit de prêcher la haine et la revanche.

Lisez plutôt: « Pour nous délivrer de l'oppression française, conclut le général Liebert, il nous faut un Etat fort à l'intérieur, des alliés qui nous livrent des armes et des munitions et une grande idée qui nous exalte. Tant que ces conditions ne seront pas remplies, nous devons prendre pour devise: hair et garder le silence. »

Tout cela prouve que la France et la Belgique doivent conserver une attitude prudente à l'égard de vaincus qui ne désarment pas...

M. Hymans, ministre des Affaires Etrangères de Belgique, était de passage à Paris mercredi dernier.

Il en a profité pour prendre contact avec M. Herriot, en attendant la visite que le Président du Conseil français doit faire à Bruxelles au début de la semaine prochaine.

La démarche de M. Hymans s'explique doublement.

D'abord question de courtoisie, toute naturelle de la part de nos amis belges.

Mais, par-dessus tout, la Belgique a grande hâte d'être fixée sur la politique allemande de la France.

Jusqu'ici notre fidèle alliée ne s'est-elle pas complètement solidarisée avec la politique suivie à Paris, en particulier la politique des gages et des garanties?

Dès lors, l'opinion belge se demandait, non sans inquiétude, quelle serait exactement la ligne de conduite qu'adopterait le nouveau Cabinet Français.

Cette inquiétude, la déclaration ministérielle, hier mardi devant le Parlement, est venue complètement la dissiper.

C'est avec une vive satisfaction que l'opinion belge a appris que le nouveau Premier Français n'entendait faire aucun abandon des gages détenus par les Franco-Belges dans la Ruhr, avant que le Gouvernement allemand ait mis en exécution les divers projets prévus par les experts.

Par ailleurs, les affirmations catégoriques du Gouvernement français d'assurer un contrôle rigoureux des armements allemands est accueillie également avec une satisfaction marquée: on se rend compte qu'une grave menace existe et qu'il importe de la dissiper.

Quoi qu'il en soit, la visite de M. Hymans à M. Herriot est une excellente préface à la visite que celui-ci doit faire à Bruxelles.

Les interpellations sur la politique du Gouvernement ont pris fin vendredi, à 1 h. 15, après de longs débats. Le ministre obtint 313 voix, l'opposition en a groupé 234.

La Chambre fait confiance au ministre Herriot, ce dernier ne peut cependant s'illusionner sur la solidité d'une pareille majorité. Le vote du Sénat pour la présidence ajoute encore à la valeur de l'avertissement.

Le pays veut une politique républicaine, mais il serait hostile à une politique de parti qui irait à l'encontre des intérêts de la nation...

Aussi bien, M. Herriot a promis une politique financière sage, puisque répondant à M. Bokanowski, il a dit: « Je considérerais comme une faute grossière d'introduire dans le budget des dépenses qui n'auraient pas une contre-partie de recettes. » M. Herriot a en outre déclaré qu'il voulait garantir la France contre le retour d'une attaque allemande.

On nous promet des « économies » et la « sécurité » pour le pays, nous avons le devoir d'attendre loyalement le ministre à l'œuvre.

INFORMATIONS

Concentration d'Allemands armés dans les casernes bavaroises

Le parti communiste a demandé au gouvernement bavarois, dans une interpellation déposée devant le Landtag, s'il était au courant de la concentration, dans les casernes et locaux de la Haute-Bavière, de plusieurs milliers d'hommes armés,

membres du Nothund (une des associations bavaroises qui ont remplacé la Einwohnwehr dissoute).

Cette concentration aurait été effectuée aux frais de l'Etat.

Un journal républicain, qui a reproduit le texte de l'interpellation communiste, a été interdit et ses numéros ont été saisis.

Contre les troupes françaises de la Ruhr

L'« Evening Standard », d'après une nouvelle venue de Paris, affirme que le ministre français des affaires étrangères aurait communiqué au gouvernement anglais un document donnant des détails précis sur les préparatifs faits par l'Allemagne, pour attaquer soudainement les troupes françaises dans la Ruhr.

Cette nouvelle communication suit de près et confirme d'autres rapports d'une nature identique et provenant d'autres sources.

Ils contiendraient des renseignements sur la date choisie pour l'agression, et désigneraient nominativement les chefs nationalistes chargés de la conduite de l'opération.

Une cachette d'armes est découverte à Dusseldorf

Le 16 juin, un incendie se déclarait dans l'ancienne caserne de cavalerie de Dusseldorf, occupée actuellement par le 5^e régiment de dragons. Le lendemain, on découvrait dans une cachette aménagée entre le plancher d'un grenier et le plafond d'une écurie, un dépôt d'armes comprenant une cinquantaine de fusils, une mitrailleuse lourde et deux mitrailleuses légères.

M. Herriot a reçu le député allemand Breitscheid

M. Edouard Herriot a reçu M. Breitscheid, député socialiste au Reichstag, avec lequel il a eu un assez long entretien.

La taxe anglaise sur les importations allemandes

M. Snowden, chancelier de l'Echiquier, a annoncé jeudi soir aux Communes que les arrangements existant actuellement entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne pour la perception de la taxe de 5 p. cent (anciennement 26 p. cent) fonctionneraient jusqu'au jour où les suggestions du comité des experts seraient mises en application.

M. Poincaré renseigne l'opinion américaine

M. Poincaré, dans le premier d'une série d'articles qu'il publiera dans l'*Evening Post*, dit que sa défaite ne signifie nullement que la France entend abandonner son attitude de fermeté dans la question des réparations; il ajoute que l'Allemagne a déjà commencé à prendre des mesures pour se soustraire à la prise des gages envisagés par le rapport Dawes, et qu'elle viole le traité de Versailles en reconstituant son armée.

Le Japon se rapproche de la Russie

Une dépêche adressée de Tokio au *Times* signale un rapprochement politique entre le Japon et la Russie des soviets.

M. Yoshizawa, délégué japonais est autorisé à conclure une entente sur les bases suivantes:

- a) Annulation de tous les anciens traités, sauf celui de Portsmouth;
- b) Conclusion d'un arrangement touchant les pêcheries et conclusion d'un traité de commerce;
- c) Annulation des dettes entre les deux pays;
- d) Octroi de concessions au Japon à Sakaline et dans la Sibirie orientale.

Les vœux de M. Herriot à la République grecque

Le ministre français à Athènes a informé le président du conseil grec, M. Papanastasiou, qu'il a reçu un télégramme de M. Herriot, dans lequel le nouveau président du conseil et ministre des affaires étrangères français le charge de communiquer au gouvernement grec la constitution du nouveau gouvernement en France, et

de profiter de l'occasion pour exprimer à la jeune République hellénique les meilleurs vœux qu'il forme pour sa prospérité.

Les Mosellans réclament la législation française

Le comité du parti républicain démocratique de la Moselle fait parvenir à M. Herriot l'adresse suivante: « Le comité du parti républicain démocratique de la Moselle, se faisant l'écho des 21.000 électeurs mosellans qui lui ont fait confiance le 11 mai dernier, approuve et félicite le président du Conseil de son intention de réaliser la suppression du commissariat général et de préparer en respectant les situations acquises, en ménageant les intérêts matériels et moraux de la population, l'introduction en Moselle de l'ensemble de la législation française. »

Les petits israélites en Turquie n'étudieront plus le français

On mande de Constantinople à l'agence Reuter que le commissaire de l'instruction publique a ordonné que l'enseignement de la langue française fût désormais remplacé par celui de l'hébreu et du turc dans toutes les écoles de l'alliance israélite.

L'Afrique du Sud continuera à faire partie de l'empire

Les derniers résultats connus des élections générales sud-africaines confirment la victoire de la coalition des nationalistes et des travaillistes, à la tête de laquelle se trouve le général Herriot, sur le parti du général Smuts, ou parti sud-africain.

Une des principales conditions du pacte de coalition est que les nationalistes, une fois au pouvoir, ne soulèveront pas la question de séparation de l'empire britannique, c'est-à-dire que si les nationalistes désirent soulever la question de séparation, ils devront attendre les prochaines élections. Vraisemblablement, ils n'auraient pas alors l'appui des travaillistes.

Au Palais-Bourbon

En vue de la désignation de leurs candidats aux grandes commissions permanentes, les groupes politiques de la Chambre ont dû dresser et communiquer à la présidence de la Chambre l'état nominatif de leurs membres.

Voici donc l'effectif officiel de chacun d'eux:

- Radicaux socialistes, 139;
- Socialistes unifiés, 104;
- Union républicaine démocratique, 103;
- Républicains socialistes et socialistes français, 44;
- Gauche républicaine démocratique, 43;
- Gauche radicale, 42;
- Républicains de gauche, 38;
- Communistes, 26;
- Démocrates, 14;
- Non inscrits à aucun groupe, 28.

Le commerce extérieur de la France

On communique les statistiques du commerce extérieur de la France pendant les cinq premiers mois de l'année 1924 comparé aux cinq premiers mois de 1923 et de 1913.

Les importations ont atteint pendant cette période en 1924: 16.693.789.000 francs; en 1923: 12.029.216.000 francs; en 1913: 3.529.890.000 francs, soit une augmentation de 4.664.573.000 fr. par rapport à 1923, et de 13.163.899.000 francs par rapport à 1913.

Les exportations durant les cinq premiers mois, en 1924, se sont élevées à 18.359.996.000 francs; en 1923, 11.666.566.000 francs; en 1913, 2.818.799.000 francs, soit une augmentation de 6.898.430.000 fr. par rapport à 1923, et de 15.541.197.000 francs par rapport à 1913.

L'appel des réservistes de la classe 1920

M. Simon Reynaud, député de la Loire, vient de déposer une proposition de résolution pour demander au nouveau gouvernement de rapporter l'arrêté qui a décidé l'appel des réservistes de la classe 1920, et de re-

noncer à cette mesure dans l'intérêt de la reconstitution économique du pays.

Chambre des Députés

Séance du 19 juin 1924

La Chambre reprend la discussion des interpellations sur la politique du Gouvernement.

M. Bokanowski, ancien rapporteur général du budget, rappelle comment la législature de 1919 trouva un budget de 50 milliards de dépenses contre 11 milliards de recettes. Les recettes fiscales s'élevèrent à 30 milliards.

Il dit que la balance commerciale qui était en déficit de plus de 20 milliards en 1919, s'est bouclée cette année par un excédent de plus de un milliard 400 millions.

M. Aurélien conteste ces chiffres. M. Bokanowski s'attache à démontrer que l'emprunt était le seul moyen pour le pays d'arriver à faire face à ses engagements, puis il parle du redressement du franc opéré par l'ancien Gouvernement.

M. Bokanowski examine la question de la dette flottante. On peut entrevoir, dit-il, le jour prochain où le Gouvernement pourra entreprendre la consolidation de la dette flottante. Mais il exprime des craintes au sujet du projet tendant à la suppression du budget biennal pour lui substituer un régime provisoire.

Enfin, il demande au Président du Conseil de préciser sa déclaration relative à l'équilibre du budget.

A ce moment, on annonce que M. de Selves est élu Président du Sénat. La droite et le centre applaudissent vivement.

M. Bokanowski termine son discours en demandant au Gouvernement de déclarer qu'il ne consentira aucune dépense sans recettes correspondantes.

M. Faure, au nom du parti socialiste, donne lecture d'une déclaration dans laquelle il affirme la volonté de ce parti de faire confiance au Gouvernement actuel.

M. Le Troquer parle au sujet des obligations de l'Allemagne envers la France. L'Allemagne, dit-il, n'a versé jusqu'au 31 décembre 1922 que 8 milliards 750 millions. Or, si l'on considère que l'Allemagne s'était emparée pendant la guerre de 6 milliards de marks-or en matières premières, on peut dire qu'en réalité les Allemands n'avaient rien versé ni au titre des réparations, ni d'aucune façon.

La carence est due non pas à la France mais uniquement à l'Allemagne. Et M. Le Troquer rappelle l'œuvre accomplie dans la Ruhr par le personnel des chemins de fer. Les recettes des chemins de fer, d'abord en déficit, arrivèrent à dépasser les dépenses d'un million par jour; le trafic des voyageurs et des marchandises est redevenu celui d'avant-guerre et surtout, au point de vue du charbon et du coke, l'occupation de la Ruhr a permis d'obliger l'Allemagne à faire les livraisons qu'elle refusait systématiquement jusqu'alors.

M. Le Troquer espère que la politique extérieure du précédent Gouvernement continuera.

M. Herriot, Président du Conseil, monte à la tribune, pour répondre aux divers orateurs. Il déclare qu'il gouvernera avec les amis de son parti et non pas avec des majorités de rechange. S'il n'obtient pas une majorité nettement démocratique, il démissionnera.

Parlant de l'ambassade du Vatican, il dit que sa suppression s'impose; mais, ajoute-t-il, ce n'est pas dans un sentiment d'intolérance et de persécution que se fera cette suppression.

La droite proteste vivement contre les paroles de M. Herriot; et un incident violent éclate provoqué par M. Reynaud. La séance est suspendue et reprise à 19 heures 50.

M. Herriot continue son discours. Répondant à M. Bokanowski, il déclare qu'il est hostile aux impôts de consommation et qu'il est de toute nécessité de ne pas introduire de nouvelles dépenses sans recettes correspondantes.

Il dit que le Gouvernement fera l'inventaire en 1925 de la situation financière et qu'il supprimera les décrets-lois. Le Gouvernement veut une application rigoureuse de l'impôt sur le revenu.

Au sujet de l'opération de la Ruhr, M. Herriot conteste certains chiffres fournis par M. Le Troquer.

Il ajoute que pour apprécier ce que vaut l'opération de la Ruhr, il faudrait pouvoir la comparer avec ce qui aurait pu être fait et surtout avec les 950 millions de prestations en nature que la France aurait dû recevoir en 1922.

M. Reibel reproche à M. Herriot aujourd'hui et à M. Briand hier de soutenir cette thèse dangereuse et inexacte que la France ou du moins ses gouvernements n'auraient pas fait ce qu'il fallait pour recevoir les prestations en nature auxquelles elle avait droit.

La gauche proteste, le centre et la droite applaudissent.

M. Herriot répond à M. Reibel qu'il accuse d'avoir abandonné 750 millions dus à nos réparations. Il rappelle que l'Allemagne fait de grands travaux: si l'ancien Gouvernement avait laissé entrer en France davantage de fer, de ciment et d'acier l'Allemagne n'aurait pas pu construire des navires et de grandes écluses.

M. Maginot demande si le Gouvernement maintiendra l'occupation de la Ruhr. M. Herriot répond que si on s'en tenait à l'exécution des clauses du rapport des experts, l'occupation durerait 37 ans. Il ajoute que l'Allemagne a intérêt à résoudre la question du paiement. Du reste il s'entend sur cette question avec M. Mac Donald.

M. Herriot demande à la Chambre de lui faire confiance.

La séance est suspendue et reprise à 22 h. 30. Présidents orateurs, MM. Soulié, Weil, Schumann, Fabry, Flandin, Duval-Arnoul, Marchais, Garchery prennent la parole. Celui-ci, au nom des communistes, lit une déclaration dans laquelle Bloc des gauches et Bloc des droites sont mis dans le même sac.

Un violent incident se produit entre les socialistes et les communistes; des coups sont échangés. La séance est suspendue et reprise à minuit et demi.

L'Ordre du jour de confiance

MM. Pinard, Morel, Blum et Viollette, sont signataires au nom des quatre groupes du Cartel des gauches de l'ordre du jour suivant:

« La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement et confiante en lui pour réaliser la politique affirmée le 11 mai dernier par le Suffrage Universel, passe à l'ordre du jour. »

M. Herriot dit que le gouvernement n'accepte que cet ordre du jour et pose sur son vote la question de confiance.

Par 313 voix contre 234, l'ordre du jour de confiance est adopté.

M. Painlevé annonce qu'il a été saisi par M. Paul Faure, au nom du groupe socialiste, de la motion suivante:

« La Chambre douloureusement émue par la disparition du député italien, Matteotti et réprouvant toutes les sortes d'assassinat politique, adresse au Parlement italien, toute sa sympathie. »

M. Herriot. — Le gouvernement fait toutes les réserves que commande la souveraineté italienne.

La droite réclame le renvoi à l'examen d'une commission.

La motion est adoptée à mains levées par les gauches.

La Chambre décide de se réunir jeudi prochain 26 juin.

Sénat

Séance du 19 juin 1924

Le Sénat préside à l'élection de M. Doumergue élu Président de la République.

M. de Selves, président du groupe de l'Union républicaine obtient 151 voix.

M. Bienvenu-Martin, candidat du Cartel des Gauches, obtient 124 voix.

M. de Selves est proclamé élu.

Après l'adoption de divers projets d'intérêt local, le président donne lecture de la lettre par laquelle M. René Renoult, nommé garde des Sceaux, donne sa démission de ses fonctions de vice-président du Sénat. Le Sénat fixe à jeudi prochain 26 juin, la nomination d'un vice-président, en remplacement de M. René Renoult. Le Sénat s'ajourne au jeudi 26 à 15 heures.

CHRONIQUE LOCALE

VITE, VITE !...

Les interpellations relatives à la politique du Gouvernement ont été clôturées par une motion de confiance qui a obtenu 313 voix contre 234. Avec cette majorité, M. Herriot Président du Conseil et ses collaborateurs vont pouvoir « gouverner », et réaliser le programme d'action sociale qu'ils ont élaboré.

Et tout d'abord, bien que dans sa réponse aux diverses interpellations M. Herriot n'en ait pas parlé, il semble tout naturel que la première préoccupation du Gouvernement soit de remettre la question du système électoral en discussion.

Une information annonce, en effet, que le projet de loi rétablissant le scrutin d'arrondissement sera vraisemblablement déposé à la Chambre au début de la semaine prochaine.

C'est dire qu'avant la séparation des Chambres, ce projet sera discuté et voté.

Mais discuter ce projet est-ce bien nécessaire ? Sans doute, il y aura quelques éruptions qui monteront à la tribune pour soutenir un projet de vote encore plus compliqué que le précédent, comme la R. P. intégrale.

Permettre-t-on de le discuter ? Ce sera perdre du temps, et en raison des questions importantes que le Gouvernement a promis d'examiner et de résoudre, notamment la question financière, il serait de toute utilité de liquider, au plus vite, cette question électorale.

Car, en somme, la question est bien posée : contre la R. P. pour le scrutin d'arrondissement. Chaque parti a pris ses positions déjà. Toute discussion serait oiseuse.

Et cependant, si nous en croyons quelques racontars, certainement exacts, la R. P. a de sincères défenseurs qui ne voudront pas la laisser tomber.

Et ! dam ! Combien de députés doivent leur élection à ce système de vote ? oui, combien y en a-t-il qui ont profité d'un quotient résultant de combinaisons électorales plus que douteuses ?

Combien y a-t-il d'élus qui reviennent devant le corps électoral avec le scrutin d'arrondissement, ne reviennent pas siéger à la Chambre ?

Eh ! Eh ! tout ça fait réfléchir, hésiter, les plus sincères démocrates qui n'ont dû leur élection qu'au système amorphe de la R. P.

C'est pourquoi, le Gouvernement prenne la décision de régler cette question électorale.

Il n'y a pas à réfléchir, à hésiter. Le mode de vote intéresse tout le pays et le pays a nettement manifesté son hostilité contre le mode de vote législatif de 1919 et de 1924.

Renvoyer à la dernière session la discussion du projet électoral c'est permettre au mal élu et à ceux qui ne sont pas certains d'être réélus de voter le scrutin qui leur fut favorable.

Fichus pour fichus, diront-ils à la veille des élections, il vaut encore mieux pour nous de renouveler les combinaisons que permet la R. P. et qui nous ont été si favorables plutôt que d'aller dans une circonscription avec un scrutin trop net, trop clair.

Ca, c'est pour nous une aventure qui pourrait et qui sera, certainement, désastreuse.

Vite, vite : que la Chambre vote le scrutin d'arrondissement. Et ceci fait, au travail pour assainir la situation financière, pour réaliser la politique de progrès social promise au pays et que celui-ci attend !...

LOUIS BONNET.

CONTRIBUABLES, ATTENTION !

C'est à partir du 1^{er} juillet prochain, c'est-à-dire dans quelques jours que la majoration de 10 0/0 sur tous les impôts directs et les taxes assimilées non acquittées, prévue par la loi du 22 mars 1924, sera appliquée.

Cette majoration ne mettant pas les contribuables à l'abri des poursuites, il est de leur intérêt de se libérer immédiatement de leurs impôts des années 1923 et des années antérieures, sans attendre la date extrême du 30 juin.

Il est donc de tout intérêt de mettre en garde les contribuables contre la mesure qui les attend, si le 1^{er} juillet ils ne se trouvent pas en règle avec le percepteur.

La mesure, nous affirme-t-on, sera appliquée dans toute sa rigueur. Raison de plus pour avertir le contribuable négligent.

Car c'est celui dont la cote est infime qui oublie, qui néglige de payer : mais c'est celui-là qui ne sera pas raté, c'est celui-là qui recevra recors et contrainte et qui, pour une contribution relativement faible subira le maximum des frais de poursuite et de la rigueur de la loi.

Soyez sans crainte, petits contribuables : le détenteur d'un gros portefeuille se débrouillera toujours. Il ne s'en fera pas s'il est en retard, puisqu'il aura bien plus son portefeuille est bourré de titres de rentes, plus il est aisé pour lui d'aller toucher ses coupons hors du pays.

Celui qui trinquera, c'est le petit

porteur, le négociant, le commerçant, le salarié dont on peut contrôler la caisse, vérifier les comptes, connaître le salaire.

Mais il est plus difficile de contrôler, de vérifier la fortune des gros porteurs.

C'est ce qu'on appellera longtemps encore, hélas ! la justice fiscale !

A notre avis, la justice fiscale consiste en ceci : faire rentrer le plus d'argent possible dans les caisses de l'Etat de n'importe quelle façon, et de prendre cet argent chez les contribuables qui ne savent pas tricher, frustrer le fisc, et qui s'inclinent sans mot dire devant la note à payer.

C'est pourquoi, contribuables de bonne foi mais un peu négligents, attention ! Payez vos impositions avant le 1^{er} juillet ; autrement, gare, c'est vous qui serez victimes et qui paierez les amendes !

LOUIS BONNET.

P.-S. — Une remarque complémentaire au sujet des conseils qui précèdent :

Il faut payer les contributions avant le 1^{er} juillet, mais tous ou de nombreux contribuables n'ont pas encore reçu leurs feuilles d'imposition. Ne pouvant payer, seront-ils frappés pour un retard dont ils ne sont pas responsables ?

Ce serait un comble !!!

Les organisations professionnelles et les élections consulaires

Le Syndicat des Pharmaciens du Lot à Monsieur le Président de la Chambre de Commerce du Lot.

Dans le n° de janvier 1924 du *Lot Economique* vous avez publié un message aux commerçants du Lot dans lequel vous demandiez à vos électeurs consulaires :

« Oh oui, d'autre part, les Comités, les Unions, les Syndicats de Commerçants dans notre département ? Lesquels de ceux de Cahors, de Souillac, de Gramat, de Martel, vivent encore, à part peut-être ce dernier ? »

Le Syndicat des Pharmaciens du Lot réuni en Assemblée générale à Cahors le 5 juin 1924 a chargé son Président de vous rappeler son active existence et de vous dire qu'il entendait poursuivre dans la vie économique et sociale de ce département le rôle qui lui est tracé par la loi et exercer tous les droits qu'il tient de pouvoirs légaux.

Il a donné mandat à son Président de vous dire qu'il entend lors des prochaines élections consulaires être appelé à participer à la désignation des candidats présentés par la Chambre de Commerce du Lot aux suffrages des électeurs consulaires.

Et élargissant la mission qu'il m'a confiée, je profite de cette lettre ouverte pour adresser un appel aux autres professions. Je leur demande de s'organiser, de prendre enfin conscience de leurs droits, et de se concerter entre elles en vue d'élaborer le programme de défense de leurs intérêts professionnels économiques et sociaux. Leur appartenant de prendre conscience des intérêts économiques du département, d'étudier les besoins du commerce et de l'industrie départementale et de collaborer à l'établissement de la liste des candidats à présenter aux suffrages des électeurs consulaires. C'est aux professions organisées, source du pouvoir consulaire de choisir les candidats parmi les plus aptes et les plus dignes.

Quelle que soit notre déférence pour les Pouvoirs Publics, pour les Groupements et les personnalités politiques, pour tous ceux qui se partagent ou se disputent le pouvoir politique, nous tenons à dire bien haut qu'il ne leur appartient pas de choisir les candidats aux élections consulaires.

Ce n'est pas davantage le rôle des Membres élus des Chambres de Commerce d'établir, en dehors de toute consultation préalable des organisations professionnelles la liste des candidats.

Le droit de choisir les candidats par un cénacle équivalent dans la réalité au droit de les imposer aux électeurs ou à celui de les exclure.

Cette caution anonyme accordée par un pouvoir occulte a eu pour effet fâcheux d'imposer aux électeurs consulaires des choix regrettables.

Si le commerce et l'industrie veulent présider à leur propre destinée, s'ils veulent surmonter les difficultés qui surgissent, résoudre les problèmes qui se posent et à la solution desquels se trouve liée la prospérité économique du département, il est nécessaire qu'ils prennent conscience de leurs droits et de leurs devoirs et qu'ils s'émancipent de la tutelle de ceux qui prétendent les soumettre à leurs intérêts ou au jeu et aux dangers de leurs conceptions personnelles.

C'est aux commerçants, aux syndicats de commerçants ou d'industriels qu'il appartient de fixer les règles des élections consulaires, d'en arrêter la procédure et d'élargissant le mode de consultation préparatoire actuel, d'établir d'un commun accord la liste ou les listes des candidats à présenter aux électeurs.

Car il ne faut pas oublier que dans cette affaire, c'est aussi la prospérité économique du département, l'essor économique de la France qui est en cause et qui doit être examiné et débattu hors des concepts et des luttes de partis.

Ce sera la seule façon d'éviter dans le Lot tout ce qui pourrait relever de la fantaisie ou de l'arbitraire. Nul ne veut faire de la Chambre de Commerce du Lot un cénacle qui recrute lui-même ses adeptes pour interdire tout effort de rénovation.

La Chambre de Commerce doit être ouverte à toutes les indépendances, à toutes les initiatives, à toutes les compétences et à toutes les valeurs auxquelles il faut nécessairement avoir recours par une consultation élargie.

C'est là la seule façon de mettre fin au règne de « statu quo » interdit, contrôlé et à la concurrence des valeurs qu'on impose aux électeurs consulaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président du Syndicat,

Paul GARNAL

Dans les ministères

Notre compatriote M. Philippon, substitut du Procureur général près la Cour d'Appel de Paris, est nommé directeur du service du Cabinet civil du ministre de la marine.

Notre compatriote M. Garrigou, Commissaire du Gouvernement, près le Conseil de Préfecture de la Seine,

est nommé chef adjoint du Cabinet du ministre des régions libérées. Nos félicitations à ces excellents compatriotes.

A la Chambre

L'Officiel publie la composition des divers groupes de la Chambre.

MM. Bouat et Malvy sont inscrits au groupe radical et radical-socialiste et M. Calmon au groupe du parti socialiste.

Compatriote

Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote, Rigal Louis, licencié ès-lettres (anglais), ancien élève du lycée Gambetta, fils du sympathique professeur du lycée de Cahors, vient d'être reçu, en Sorbonne, au Diplôme d'Etudes Supérieures (Langue anglaise). Nos félicitations.

Lycée Gambetta

Le discours de la distribution des prix sera prononcé par M. Chéry, professeur de langues vivantes, qui prend sa retraite, après 49 ans de services dont 42 à Cahors. M. Chéry fera ses adieux à son vieux lycée où il a contribué à former sept générations d'élèves.

P. O.

M. Miallet, facteur à la gare du Pournel, est nommé à Décavezville.

P. T. T.

Notre compatriote Mlle Jeanne Depuech, de Thémimes, est nommée dame employée des P. T. T. à Notre-Dame de Liesse (Aisne).

Mlle Isaac est nommée receveuse à Frayssinet-le-Gourdonnais, en remplacement de Mlle Doumerc, en congé.

Service vicinal

M. Latrémoière, cantonnier à Bagnac, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Il est remplacé par M. Henri Labombe.

Concert des Elèves de l'Association Professionnelle (Ecole de musique)

Comme nous l'avons annoncé, les élèves de l'Association Professionnelle (M. J.-B. Nouyrit, Directeur) ont donné jeudi dernier, au Théâtre, un Concert très réussi.

Un de nos concitoyens, mélomane distingué et passionné, autant que fin critique musical veut bien nous adresser, à ce sujet, le fillet qui suit.

Nous insérons l'envoi avec un vif plaisir et remercions vivement l'auteur qui trouve toujours la note juste — ce qui n'est pas un mérite banal — lorsqu'il s'agit d'apprécier un concert !

L'Association Professionnelle, mettant à profit un procédé d'enseignement d'une valeur reconnue, nous convoquait jeudi à une audition d'une partie de ses élèves.

Charmante réunion, assistance nombreuse et inusitée, venue là, nantie d'une ample provision d'indulgente sympathie. Et voici que, au long du concert, cette dernière, le charme aidant, fait place à un sentiment très voisin de l'admiration. De l'inexpérience, certes, chez tous ces débutants, mais un joli souci du fini et de l'interprétation qui a son prix.

Successivement nous entendons dans des morceaux parfaitement choisis : M. Loubéjac, M. Espère, Mlle Pecque, M. J. Sourdoire, Mlle L. Guiral, dont l'archet promet, M. Lamagat, qui a déjà de l'acquis et de jolis sons, Mlle Chiffroy, qui joue une épineuse bourrée de Bach, M. Mas, à l'aise dans le Rigodon de Dardanus de Rameau et Mlle Moisset, qui joue avec assez d'assurance une sonate de Kreutzer, et enfin, une violoncelliste de neuf ans, Mlle France Garnal, rappelée après une exécution d'une rigoureuse justesse et sans défaillance de deux morceaux accompagnés par son frère M. P. Garnal.

Voilà pour les cordes. Le cours de chant réunissait Mlle Aubertin, Mlle Larnaudie et M. Lamagat qui ont eu leur large part de succès, et dans le cours de solfège, les jeunes Audat et Berty ont égrené crânement les notes d'une leçon.

Entre temps, Mlle Baquier tenait avec netteté et sentiment la partie de piano dans une sonate de Mozart avec le professeur de violoncelle : M. Jean Nouyrit, dont l'archet fit merveille.

En terminant, un fragment d'une admirable marche de Gluck, parfaitement exécuté par l'ensemble des élèves, laissait l'auditoire sous la plus jolie impression.

Mlle S. Calmels, pianiste au talent déjà formé, avait bien voulu prêter son concours en accompagnant diverses pièces du programme et s'associer à l'œuvre digne de tous les éloges de MM. Nouyrit, père et fils et de Mlle G. Palame.

Fête des Acacias

Comme nous l'avons déjà annoncé, la fête des Acacias aura lieu les 21, 22 et 23 juin. Voici le programme :

Samedi 21, à 19 h. 30, distribution des bouquets aux jeunes filles et aux habitants du quartier.

Dimanche 22, à 17 h., grand bal de jour ; à 21 h., grand bal de nuit.

Lundi 23, à 14 h. 30, des jeux divers, dotés de plusieurs prix, auront lieu sur la grande place ; à 21 h., feu d'artifice, grand bal suivi du traditionnel grand-père.

Le Comité.

Notre Feuilleton

Pour les lecteurs qui n'auraient pas suivi notre intéressant feuilleton, — dont le tirage a dépassé un million en Angleterre, — nous résumons, ci-dessous, le début de ce roman poignant :

Riche de fortune et de santé, Garth Dalmain est un superbe jeune homme et un peintre déjà renommé. Il aime passionnément la beauté et il l'admire partout où il la trouve, dans la nature ou sur le visage des femmes de son monde dont il fait le portrait.

En le mettant en contact avec de nombreux modèles, son art lui a appris qu'une belle femme n'est pas toujours une belle âme. Il n'a pas trouvé encore la femme parfaite. Il la cherche, il la rencontre un soir, dans une réunion « select », chez sa Grâce la Duchesse de Melindon. Miss Champion, la nièce de la douairière, chante d'une voix angélique la romance du Rosaire. C'est la révélation. La jeune fille réalise à ses yeux l'idéal féminin. Elle est celle que tout son être appelle : elle sera sa femme. Et il lui fait une déclaration brusque, ardente, définitive. Miss Champion est « une très belle femme sous une vilaine enveloppe ». Elle a trente ans et aucun homme n'a encore essayé de découvrir, sous ces apparences imparfaites, une femme dans sa perfection. Elle-même n'a jamais senti la joie d'être la première dans le cœur d'un être humain ; elle n'a jamais songé sérieusement à l'amour. La déclaration de Dalmain la déconcerte et, en même temps, lui révèle son cœur. Mais, à la réflexion, elle met sa laideur en parallèle avec le goût si prononcé de son adorateur pour la beauté physique. Sa réponse, le lendemain matin, se traduit par un non catégorique et même offensant... mais les événements vont se succéder, passionnants.

Mort de M. Girma

C'est avec un bien vif regret que nous apprenons la mort de M. Girma, ancien libraire à Cahors, décédé à l'âge de 78 ans, après une courte et douloureuse maladie.

C'est une figure bien cadurcienne et bien sympathique qui disparaît.

M. Girma dirigea pendant plus de 50 ans la librairie du Boulevard et s'intéressa avec intelligence et utilité à l'histoire locale de Cahors.

Il fut un travailleur passionné cherchant surtout à faire connaître et aimer notre petite cité.

Durant ces dernières années, frappé dans ces affections les plus chères, il dut prendre un repos, du reste, bien gagné par toute une vie de labeur intense.

Nous saluons la mémoire de cet excellent citoyen qui tint une bonne place dans la vie de notre ville et nous adressons à Mme Girma, à ses enfants, à la famille nos bien sincères condoléances.

Vieux souvenirs

M. Girma, le libraire si connu à Cahors, qui vient de mourir, fut un des premiers républicains militants, comme le prouve l'anecdote suivante :

Lorsque Gambetta, à l'apogée de la popularité, est venu dans notre ville, en 1881, il préconisait le scrutin de liste, et sur la liste qu'il proposait pour le Lot, le nom de Calmon figurait tandis que celui de Béral en était exclu.

Avec quelques amis de ce dernier, nous fîmes tenir à Gambetta une protestation contre cette exclusion. Or, cette protestation fut déposée, pour être signée, dans la librairie de Girma, qui montra quelque courage en cela, parce que les deux hommes les plus en vue à Cahors, à ce moment, Cambres, avocat et Talou avoué, étaient calmonistes.

DAYMARD.

Syndicat des Préparateurs en Pharmacie

Les membres du syndicat des Préparateurs en Pharmacie de la Ville de Cahors, sont priés de se rendre à la réunion qui aura lieu le mardi 24 juin à 8 h. 1/2, au siège du Syndicat, café du Midi.

Les maraudeurs

Nous avons relaté dans notre dernier numéro qu'un propriétaire de notre ville M. P..., demeurant rue V. Hugo avait constaté ainsi que ses voisins que des maraudeurs, la nuit, faisaient ample provision de légumes dans son jardin.

Ayant pincé un des maraudeurs qui était accompagné d'une femme, il déposa une plainte : la gendarmerie a ouvert une enquête.

Les gendarmes prévenus que des individus depuis longtemps se livraient à la maraude des légumes et des fruits, exercèrent une surveillance.

Dans la nuit de jeudi, ils constatèrent que quatre personnes rentraient chez elles munies de sacs bien garnis. Arrêtées, ces personnes furent obligées de reconnaître que légumes, pommes de terre, contenus dans les sacs venaient d'être volés dans des propriétés, à Cabessut.

Immédiatement, les gendarmes procédèrent à l'arrestation des voleurs qui furent amenés à la gendarmerie où ils passèrent la nuit.

Ils ont été conduits au Parquet dans la matinée et écroués à la prison.

Ce sont les nommés : Lacoste Maurice, 36 ans, journalier à Cahors ; sa femme Bricout Marie ; Bauduin Catherine, 16 ans, à Cahors et Durand Elie-Louis, 25 ans, manœuvre, sans domicile fixe.

Accident

M. Marc, demeurant à la Gare, voulant mettre en marche son auto, a été victime d'un retour de manivelle.

Il a eu le bras droit cassé.

Accident du travail

Un chauffeur de l'usine à gaz et électricité, André Vertailhac, 40 ans, 20, rue des Boulevards, à Cahors, était monté sur le massif des fours de l'usine pour procéder au ramassage des colonnes montantes, lorsqu'il ressentit un commencement d'asphyxie provoquée par l'absorption des gaz très chauds et non épurés. L'ouvrier put être dégagé à temps, et sauf complications, il pourra continuer un travail peu pénible.

Crépage de chignons

Deux femmes, demeurant rue Clément-Marot, se sont disputées vendredi au sujet d'un charretton. Après les gros mots, elles en sont arrivées aux coups et se sont mutuellement égratignées.

L'affaire se fut bornée là si l'une des deux n'avait eu la mauvaise idée d'aller se plaindre à la police.

Mais le Commissaire ayant fait l'enquête, dressa procès-verbal aux deux adversaires.

Orage

Après 2 jours de chaleur très lourde, un orage a éclaté sur Cahors dans la nuit de vendredi.

Le tonnerre a grondé et une pluie abondante est tombée jusqu'au matin vers 9 heures.

On n'a pas eu à déplorer de grêle comme cela a eu lieu à Sarlat et à Souillac.

Ainsi que nous le relatons d'autre part, la grêle est tombée avec violence sur ces régions et les dégâts sont considérables.

Tribunal correctionnel

Audience du 19 juin 1924

Vol

Le sieur Bee, Gaston, 24 ans, comptable, est poursuivi pour vol de matériel électrique au préjudice de l'usine de Luzech.

Bee ne se présente pas à l'audience. Par défaut, il est condamné à 3 mois de prison.

Coups et Blessures

La femme Pedèche, Marie, épouse Brugidou, 49 ans, cultivatrice à Lalbenque, s'est disputée avec les dames Bourrières et Calmette, ses voisines.

La discussion fut violente, si violente que la femme Pedèche rendue furieuse se précipita sur ses adversaires et les frappa à coups de fourche.

Inutile de dire que le motif de la dispute était insignifiant : il s'agissait d'un droit de passage dans la propriété.

La femme Brugidou est condamnée à 50 fr. d'amende et à 100 fr. de dommages-intérêts.

Violences légères

Le tribunal condamne à 5 fr. d'amende le jeune P..., 22 ans, journalier à Cahors, qui a frappé sans lui faire grand mal le sieur Restes, Antoine, domestique à Caillac.

Vol d'un cric

Ces jours derniers, un cric était de passage à Puy-l'Evêque : un employé du cric, le nommé Ancher, Eugène-Marcel, 21 ans, voulait réparer la roue d'une voiture du cric. Il emprunta à un propriétaire un cric.

Le cric quitta Puy-l'Evêque, mais Ancher emporta le cric. Le propriétaire porta plainte et l'employé indélicat fut arrêté à Luzech.

Il est condamné à 1 mois de prison avec sursis.

Vol de 100 francs

La femme Viealzals, Marguerite, veuve Besse, 56 ans, de Luzech, était bonne chez M. Eilles de Castelfranc. Celui-ci lui donna congé, mais quand elle fut partie, il constata qu'un billet de 100 francs avait été volé.

Elle porta plainte et la femme Viealzals fut arrêtée : le billet fut retrouvé.

Elle est condamnée à 1 mois de prison.

Audience du 20 juin 1924

Le nommé Durand Elie-Louis, 25 ans, manœuvre, sans domicile fixe, a contrevenu à un arrêt d'interdiction de séjour.

Il est condamné à 3 mois de prison.

Durand est compris parmi les 4 personnes qui ont été arrêtées dans la nuit de jeudi pour vol de récoltes.

Fête de la place des Petites-Boucheries

La jeunesse du quartier organise la Fête annuelle qui aura lieu les 2, 3 et 4 août.

Comme les années précédentes, rien ne sera négligé pour assurer à cette fête son succès habituel.

SOUVENEZ-VOUS CECI !

Que les Sacs de dame en véritable cuir Maroquin, cuir de Venise, cuir de Séville, se vendent 40 0/0 moins cher que partout ailleurs. Ces articles sont scierés pour la réclame de

MAISON POPOVITCH

4, rue Maréchal-Foch, CAHORS

Chronique des Théâtres

Concert de gala

Nous rappelons que c'est demain soir dimanche 22 juin, à 8 h. 1/2, qu'aura lieu sur les Allées Fénelon, le concert de gala organisé par l'Orchestre avec le concours de l'Orchestre Symphonique.

Le public Cadurcien ne manquera pas de se rendre en foule à cette soirée.

PALAIS DES FÊTES

SAMEDI 21, DIMANCHE 22

Un grand film d'art interprété par la petite Régini Dumien et Gabriel de Gravone :

PETIT ANGE ET SON PANTIN (6 parties)
Pathé - revue, documentaire
Le galant Commandant, comique
VIDOCO (7^e époque)
ORCHESTRE

ROYAL-CINEMA

JARDIN DU « CAFÉ TIVOLI »

SAMEDI 21 — DIMANCHE 22

LA PETITE AMIE

drame en 4 parties. Tiré de la célèbre pièce de M. Brieux, de l'Académie Française

Interprété par : M. Huguenot, de la Comédie Française ; M. Roger Gaillard, de la Comédie Française ; — Mme Mégard, du Théâtre Antoine ; — Mlle Jane Renouard, du Théâtre du Gymnase

Le diadème voilé, petit drame (2 parties)

Edgard et sa bonne, comique (2 parties)

Actualités

Dorénavant les programmes de mercredi, jeudi, samedi, dimanche seront affichés à la Terrasse du Café Tivoli.

CHRONIQUE SPORTIVE

Grandes Fêtes du 22 Juin

Nous voici enfin à la veille des régates. Nos représentants qui ont subi un entraînement méthodique et sévère ont entonné avec confiance leurs rivaux de demain. La fortune, d'ordinaire si capricieuse et si déconcertante, daignera-t-elle sourire à cette fois à nos jeunes amateurs de ce sport si noble qu'un champion à pittoresquement appelé « bout de bois ». C'est l'espo

« Société d'Appareillage Electrique et Mécanique de Cahors » (M. E. S. A.)
 SOCIÉTÉ ANONYME
 Au Capital de 200.000 fr.
 SIÈGE SOCIAL A CAHORS
 Avenue de l'Abattoir

DISSOLUTION ANTICIPÉE

De la délibération prise le 2 juin 1924, par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, il appert que la dite assemblée a adopté, notamment, la résolution dont le texte suit :
 L'Assemblée générale prononce la dissolution anticipée de la Société et décide sa mise en liquidation à partir de ce jour.
 Elle nomme comme liquidateurs (avec faculté, pour eux, d'agir ensemble ou séparément) Monsieur Amédée Farge, à Cahors, et Monsieur Jules-P. Bouyssou, à Cahors,

Auxquels elle confère les pouvoirs les plus étendus, d'après les lois et usages du Commerce, pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.
 Ils auront, notamment, tous pouvoirs à l'effet de :
 Vendre, soit de gré à gré, soit aux enchères publiques, en bloc ou en détail, l'ensemble ou partie des biens appartenant à la Société, et ce, sous les conditions et moyennant les prix ou mises à prix que les liquidateurs aviseront.
 Faire, s'ils le jugent à propos, apport à toutes Sociétés, créées ou à créer, de la totalité ou partie des biens sociaux, moyennant les prix, en espèces ou titres, et sous les conditions qu'ils jugeront convenables.
 Recevoir les prix ci-dessus, comptant ou à terme.
 Céder et transporter toutes créances, toucher le prix des transports.
 Céder, résilier ou dénoncer tous

baux, avec ou sans promesse de vente, ainsi que tous contrats, traités ou marchés.
 Entendre, débattre, clore et arrêter tous comptes avec tous créanciers ou débiteurs, en fixer les reliquats actifs ou passifs. Réclamer, toucher et recevoir toutes les sommes qui sont ou pourront être dues à la Société.
 Payer celles qu'elle pourra devoir.
 Consentir toutes remises de dettes.
 En tout état de cause, traiter, transiger, compromettre.
 Désister la Société de tous droits privilégiés, hypothécaires, résolutoires ou autres, et faire mainlevée et consentir la radiation de toutes inscriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements quelconques, le tout avec ou sans constatation de paiement.
 Consentir toutes mentions ou subrogations, avec ou sans garantie.

Assister à toutes assemblées d'actionnaires ou autres, représenter tous titres, émettre tous votes.
 Représenter la Société en justice, tant en demandant qu'en défendant, depuis les préliminaires de la conciliation, jusqu'à l'obtention de tous jugements ou arrêts, les faire mettre à exécution ou s'en désister.
 Représenter également la Société auprès de toutes administrations publiques ou privées ; la représenter, en outre, dans toutes opérations de faillite ou de liquidation judiciaire.
 De toutes sommes ou de tous titres reçus, donner quittance ou décharge.
 Répartir l'actif social net, en espèces ou en titres, selon les dispositions statutaires.
 Consentir, s'il y a lieu, toutes ventes de titres pour arriver à cette répartition.
 Opérer toutes consignations,

effectuer le retrait de tous titres ou sommes consignés.
 Signer tous actes, registres ou pièces, certifier tous extraits ou copies des délibérations du Conseil d'administration ou des Assemblées générales des actionnaires ou des porteurs de parts de fondateur, élire domicile, constituer tous mandataires pour des objets déterminés, révoquer tous mandats.
 Messieurs Farge et Bouyssou ont accepté les fonctions à eux confiées.
 Dépôts :
 Des originaux du procès-verbal de la délibération de l'Assemblée générale extraordinaire sus-énoncée, du 2 juin 1924, ont été déposés aux greffes du tribunal de commerce de Cahors et de la justice de paix du canton sud de Cahors, le 16 juin 1924.
 Pour extrait et mention :
 Les liquidateurs.

ON ACHÈTERAIT dans la Région
 Industries, Usines, Propriétés de rapport de toute importance
 Prêts, Capitaux, Commandite
 Ecrire : **COMPTOIR IMMOBILIER**
 2, B. Magenta, PARIS

Hôtel des Ventes
 4, rue Blanqui, à CAHORS

Passez à l'« Hôtel des Ventes », à Cahors, vous y trouverez toujours un choix de meubles et objets mobiliers de toutes sortes, vendu moitié prix et en parfait état.
 Ne pas oublier que l'on achète les meubles vieux et modernes ou que l'on prend en dépôt pour la vente.
 R. C. Cahors, n° 2258.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
 Le Gérant : A. COUESLANT.

Etude de M^e Pierre DESPRATS, licencié en droit, avoué à Cahors (Lot), rue du Portail-Alban, n° 10
 Successeur de M^{es} TASSART et MAZIERES

VENTE SUR LICITATION

EN UN SEUL LOT, LES ÉTRANGERS ADMIS

des IMMEUBLES comprenant MAISON et TERRES

dépendant des successions et communauté de feu Etienne LOUBIERES et feu Marie PIGANIOL, son épouse, et situés au lieu dit « Laborde », commune de Puy-l'Evêque (Lot).

L'adjudication aura lieu le **VENDREDI ONZE JUILLET MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE**, à **DEUX HEURES** de l'après-midi, pardevant Monsieur le Président du Tribunal Civil de Cahors, à l'audience des criées du Tribunal Civil séant au Palais de Justice de la dite Ville.

On fait savoir à qui il appartiendra :
 Qu'en vertu et en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le sept mars mil neuf cent vingt-quatre, enregistré et signifié, par lequel jugement sont ordonnés la liquidation et le partage tant de la communauté de biens ayant pu exister entre le sieur Etienne LOUBIERES et Marie PIGANIOL, sa seconde épouse restée sa veuve, que de la succession du dit Etienne LOUBIERES, ainsi que la liquidation des reprises de la dame Marie PIGANIOL, quand vivaient le dit Etienne LOUBIERES propriétaire à Laborde, commune de Puy-l'Evêque, décédé au dit lieu le dix-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, et la dite dame Marie PIGANIOL, décédée le vingt-sept janvier mil neuf cent vingt-trois, au même lieu de Laborde ;
 Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de :
 1° Monsieur Eugène-François LOUBIERES, employé aux forges de Fumel, domicilié dite ville, avenue de Cuzorn ;
 2° Madame Marie-Léontine LOUBIERES, épouse de Monsieur BOURNAZEL Jean, mouleur aux forges de Fumel, domiciliés ensemble dite ville, rue de la Halle, le mari agissant pour assister et autoriser son épouse, et en tant que de besoin en son nom personnel ;
 Demandeurs ayant Maître Pierre DESPRATS pour avoué constitué, avec élection de domicile à Cahors, en son étude,
 d'une part ;
 En présence ou eux dûment appelés de :

1° Madame Veuve François LOUBIERES, domiciliée à Paris, rue Clovis-Hugues, numéro vingt-trois, défenderesse co-licitante, n'ayant pas d'avoué constitué, d'autre part ;
 2° Mademoiselle Charlotte LOUBIERES, célibataire majeure, demeurant actuellement à Paris, numéro quarante-huit, rue Saint-Merry, défenderesse co-licitante, n'ayant pas d'avoué constitué, encore d'autre part ;
 3° Monsieur Henri LOUBIERES, domicilié à Paris, numéro dix-huit, rue Clovis-Hugues, défendeur co-licitant, ayant Maître René BILLIERES pour avoué constitué, encore d'autre part ;
 Il sera procédé le **VENDREDI ONZE JUILLET MIL NEUF CENT VINGT-QUATRE**, à **DEUX HEURES** de l'après-midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, par devant Monsieur le Président d'audience, à ces fins communi par le jugement précité, à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, les étrangers admis, des immeubles ci-après décrits et désignés et dépendant des successions et communautés de feu Etienne LOUBIERES et de feu dame Marie PIGANIOL, restée sa veuve.
 Un cahier des charges, contenant les clauses de la présente licitation, a été dressé par les soins de Maître DESPRATS, avoué à Cahors, et déposé au greffe du Tribunal civil, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance sans frais.

DÉSIGNATION
 DES
Immeubles à vendre

TELE QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES

LOT UNIQUE
 Ce lot comprendra :
 1° Un article en nature de maison d'habitation, avec son sol, construite en pierres et couverte en tuiles, situé au lieu dit le « Grès », porté à la matrice cadastrale des propriétés bâties de la commune de Puy-l'Evêque sous le numéro huit cent soixante, section F, pour un revenu de vingt-six francs, vingt-cinq centimes, le sol de la dite maison porté à la matrice cadastrale de la même commune des propriétés non bâties, sous le numéro huit cent soixante partie, section F, pour une contenance de deux ares, cinquante centiares.
 Cette maison comprend : une porte d'entrée à deux battants, à l'aspect du sud-est, à laquelle on accède par un perron en pierres pourvu d'un escalier de neuf marches.
 L'intérieur de la maison comprend : un corridor formant pièce et pourvu de deux portes intérieures donnant, l'une à droite, dans la cuisine, vaste pièce munie d'une fenêtre à l'aspect du sud-est, d'une vaste cheminée, d'un grand placard, d'une alcôve pour un lit, un évier en pierres avec lucarne sur la partie postérieure de la maison, d'un vaste placard, situé sous l'escalier conduisant au grenier, le tout en excellent état, et l'autre à gauche, dans une belle

chambre pourvue de deux fenêtres, l'une à l'aspect du sud-est et l'autre à l'opposé, ainsi que d'une cheminée. Les blanchers sont presque à l'état de neuf.
 Un grenier, pourvu de trois petites fenêtres, ou jours, s'étend sur toute la maison. La charpente et la toiture sont en excellent état.
 Sous la chambre de gauche se trouve une vaste porte à deux ouvrants donnant accès à la cave, qui s'étend sous l'immeuble et qui est pourvue de tains pour placer les barriques, et d'un ratelier à foin.
 Sous le perron et l'escalier d'entrée sont ménagés deux petites étables.
 Adossé contre la maison se trouve un bâtiment en pierres, du côté opposé au chemin limitrophe, comprenant un rez-de-chaussée, une grange pourvue d'une porte à deux ouvrants, avec au-dessus un grenier à foin, pourvu aussi d'une grande ouverture à l'aspect du sud-est.
 Une volière y est adossée à son tour.
 Une petite mare se trouve derrière la maison.
 Sur le patus, qui s'étend derrière l'immeuble, est édifié un vaste four en bâti avec sa porte en fer et en excellent état.
 Deux beaux arbres sont plantés, un de chaque côté de la maison et sur le devant.
 Cet immeuble est situé environ à dix-huit cents mètres de Puy-l'Evêque et jouit d'une belle vue.
 Les terres dont la désignation va suivre sont situées autour et au-dessous de la maison.
 2° Un article en nature de terre, lieu dit le « Grès », porté à la matrice cadastrale de la commune de Puy-l'Evêque sous le numéro

huit cent cinquante-neuf partie, section F du plan, pour une contenance de douze ares, dix centiares, classe quatrième, et pour un revenu imposable de quatre-vingt-dix-sept centimes.
 3° Un article en nature de vigne, sis au même lieu du « Grès » et porté à la matrice cadastrale de la même commune sous le numéro huit cent cinquante-neuf partie, section F du plan, pour une contenance de cinq ares, classe troisième, et pour un revenu imposable de deux francs.
 4° Un article en nature de jardin, sis au même lieu, porté à la matrice cadastrale sous le numéro huit cent soixante partie, section F du plan, pour une contenance de deux ares, et pour un revenu imposable de trois francs, vingt centimes.
 5° Un article en nature de terre, sis au même lieu du Grès, porté à la même matrice cadastrale sous le numéro huit cent soixante parties, section F du plan, pour une contenance de quarante-deux ares, classe troisième, et pour un revenu imposable de treize francs, quarante-quatre centimes.
 6° Un article en nature de vigne, sis au même lieu du « Grès », porté à la matrice cadastrale sous le numéro huit cent soixante partie, section F du plan, pour une contenance de dix ares, classe deuxième, et pour un revenu imposable de six francs, quarante centimes.
 Les articles qui précèdent confrontent dans leur ensemble à chemin public, à Frémot et à Carrières, à autre chemin et à fils Loubières.
 7° Un article en nature de terre, sis au même lieu de « Grès », porté à la même matrice cadastrale

sous le numéro huit cent soixante-dix-huit partie, section F du plan, pour une contenance de soixante-neuf ares, cinquante centiares, et pour un revenu imposable de vingt-deux francs, vingt-quatre centimes.
 8° Un article en nature de vigne, sis au même lieu du « Grès », porté à la même matrice cadastrale sous le numéro huit cent soixante-dix-huit partie, section F du plan, pour une contenance de quinze ares, classe deuxième, et pour un revenu imposable de neuf francs, soixante centimes.
 Les deux derniers articles confrontent à chemin public et à Carrières.
 NOTA. — Les dits immeubles sont libres de toute location et l'entrée en jouissance sera immédiate.
 NOTA. — Il est formellement expliqué que l'indication des numéros cadastraux et des conteneances est purement énonciative et que, s'il y avait erreur dans les désignations qui précèdent, cette erreur n'engagerait en rien la responsabilité des poursuivants, ni de leur avoué.

LOTISSEMENT
ET
MISE A PRIX

Ce lot unique comprend l'ensemble des immeubles ci-dessus décrits et désignés, et sera mis en vente sur la mise à prix de huit mille francs, ci **8.000 fr.**

BAISSE DE MISE A PRIX

En vertu et en exécution du jugement précité, Monsieur le Président d'audience, commis à la présente licitation, est autorisé, en cas de non enchères, à baisser indéfiniment la mise à prix ci-dessus fixée.
 Les frais de la demande en partage et ceux de licitation exposés au jour de la vente seront payables par l'adjudicataire en diminution de son prix, dans les dix jours de la vente.
 Le cahier des charges, dressé pour parvenir à la vente des dits biens, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, où on peut en prendre connaissance.
 Pour extrait certifié conforme.
 Cahors, le quinze juin mil neuf cent vingt-quatre.
 L'avoué poursuivant :
 P. DESPRATS.
 Enregistré à Cahors le mil neuf cent vingt-quatre, Folio Case Reçu trois francs, soixante centimes.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître DESPRATS, avoué poursuivant, rédacteur du cahier des charges, et à Maître BILLIERES, avoué co-licitant, lesquels, comme tous les autres, auront occupé près le Tribunal civil, pourront être chargés d'enchérir.

Feuilleton du « Journal du Lot » 20

FLORENCE L. BARCLAY

LE ROSAIRE

Roman traduit de l'anglais
 PAR
 E. DE SAINT-SEGOND

Voir le résumé du début en Chronique locale

XI
 LA CROIX DU ROSAIRE

— Oh ! bien-aimé, revenez !
 Mais aucun bruit de pas ne se fit entendre, et agenouillée, le visage enfoui dans ses mains jointes, Jane, tout d'un coup, comprit que Garth Dalmain avait accepté sa décision comme finale et irrévocable et ne reviendrait plus.
 Elle ne sut jamais combien de temps elle demeura là, à genoux. Mais enfin le réconfort lui vint. Elle éprouvait la conviction d'avoir agi sagement ; quelques heures d'angoisse dans le présent valaient mieux que des années de désillusion. Sa vie serait désormais tristement vide, et la perte de cette joie entrevue lui coûtait plus qu'elle ne l'avait imaginé ; mais elle était sincèrement convaincue d'avoir agi pour le mieux à l'égard de Garth ; et alors, qu'impor-

taut son propre chagrin ? de cette façon, le réconfort vint à Jane.
 Près du parc un groupe animé de gamins se préparaient à lancer un cerf-volant. Jimmy, le héros de l'heure, le centre de l'attraction, était l'heureux propriétaire de ce beau cerf-volant. Jimmy trouvait en effet ce jour-là un fameux jour et il était parfaitement heureux. « Heureux aussi », avait dit Garth. Et les yeux de Jane se remplirent de larmes, en se souvenant des mots et du ton avec lequel ils avaient été prononcés.
 Comme elle remontait l'allée d'approche, une voiture légère la descendait. Garth Dalmain la conduisait ; derrière lui était un groom et une valise. Il souleva son chapeau en passant, mais tint ses yeux fixés droit devant lui : en une seconde il fut disparu. Si Jane avait eu le désir de l'arrêter, la possibilité lui aurait manqué ; mais elle ne souhaitait pas l'arrêter, persuadée d'avoir agi au mieux pour lui et que la souffrance réelle était pour elle seule. Lui, un peu plus tard, dans un avenir qui n'était sans doute pas éloigné, rencontrerait celle qui serait tout pour lui, ce que jamais elle n'aurait pu être. Pour elle, les années à venir seraient solitaires.
 Dans le hall, elle croisa Pauline Lister.
 — Ah ! miss Champion, vous voilà ! s'écria la jeune Américaine. Avez-vous appris la nouvelle ? M Dalmain a été subitement appelé à Londres ; il prend le train de 1 heu-

re 15. Et ma tante ayant eu un accident à sa denture, de notre côté nous filons chez le dentiste et nous prenons le train de 2 h. 30. Que les choses de ce monde sont donc incertaines ! On doit nous servir notre lunch de bonne heure dans nos chambres. Adieu, miss Champion.

XII
 L'ORDONNANCE DU DOCTEUR

L'honorable Jane Champion se tenait sur le sommet de la Grande Pyramide, contemplant l'horizon ; les quatre Arabes dont les efforts combinés l'avaient portée jusque-là s'étaient affaissés autour d'elle dans les attitudes pittoresques de repos, coutumières à ceux de leur race.
 Trois années avaient fui depuis cette nuit fatale, à Shenstone, où Jane avait pris sa décision. Elle frissonna en songeant à la solitude qui, à partir de cet instant, l'avait comme enveloppée.
 Oh ! que serait-il advenu si Garth avait répondu au cri étouffé par lequel, dans les premiers instants d'intolérable souffrance, tout son être le rappelait ? Mais Garth n'était pas homme à rester sur le seuil, lorsqu'on fermait la porte sur lui. Dès qu'il eut compris ce que signifiaient les paroles de refus, il était sorti résolument de la vie de Jane ; il avait gagné la gare avant qu'elle fût rentrée à la maison, et de ce jour à l'heure présente, jamais ils ne s'étaient rencontrés. Garth considé-

rait évidemment comme un devoir strict d'éviter Jane. Dans une ou deux occasions, elle s'était rendue en visite chez des amis où elle savait que Garth se trouvait, mais chaque fois il venait précieusement de partir lorsqu'elle arrivait ! Il s'arrangeait pour échapper à une rencontre accidentelle à la gare, qui l'eût forcé à échanger un salut embarrassant. La noble résignation de Garth à la suite de la décision qu'elle lui avait signifiée continuait à la surprendre. Jane n'avait pas mesuré la profondeur de la soumission et du respect qu'il lui portait.
 Le talent de Garth s'était affirmé chaque jour. Le portrait de Pauline Lister, peint six mois après la visite à Shenstone, fut tout de suite célèbre : la délicieuse Américaine, dans une toilette de satin blanc laiteux, debout sur les marches d'un vieil escalier de chêne, une main remplie de roses jaunes, appuyée à la rampe, tendait l'autre en offrande vers une personne invisible. Derrière et au-dessus d'elle, répandant une lumière dorée, miroitaient de vieux vitraux, portant les armes, le cimier et la devise de l'aristocratique famille qui possédait l'habitation. L'artiste avait merveilleusement saisi la grâce et la vivacité de la jeune fille ; elle était moderne et franchement Américaine du sommet de sa petite tête jusqu'à la pointe de ses souliers de satin. Beaucoup supposèrent qu'un mariage unirait bientôt le peintre et le modè-

le, mais ce fut en réalité le propriétaire de la demeure ancestrale qui persuada la charmante miss Lister de se fixer de façon permanente dans un cadre qui lui seyait si bien.
 Jane Champion eut l'occasion d'entendre plusieurs fois citer une anecdote à ce propos ; on racontait que miss Lister avait posé d'abord avec, autour du cou, son magnifique rang de perles, et Garth les avait rendues merveilleusement, passant des heures à polir l'orient de chaque perle. Mais un jour, saisissant son couteau à palette, il gratta les perles, déclarant à miss Lister que, pour parfaire l'harmonie de couleur recherchée, il fallait qu'elle mit ses topazes roses. Quand Jane vit le tableau à l'Academy, les topazes roses se détachaient délicieusement sur le blanc du jeune cou, mais ceux qui avaient admiré l'œuvre de Garth avant l'exécution assuraient qu'il avait enlaidi un morceau de merveilleuse peinture. On ajoutait que Pauline Lister elle-même aurait dit, en haussant ses jolies épaules : « Harmonie de couleur est un prétexte excellent : la vérité est qu'il a effacé les perles parce que quelqu'un, en visite à l'atelier, s'est mis à fredonner un air en regardant le tableau. J'ai bonne envie d'offrir une récompense honnête à qui découvrira quel air on a fredonné. »
 Jane apprit cette histoire pour la première fois à l'heure du thé, dans le délicieux boudoir de lady Brand

Le concert où Garth avait entendu Jane chanter le *Rosaire* était relié dans le passé. Près d'une année s'était déjà écoulée depuis leur rupture, et ceci fut la première manifestation venant de Garth qui parvint à Jane. Elle ne douta pas un instant que l'air fredonné n'eût été le *Rosaire*.
 Les heures que j'ai passées avec toi, mon cher cœur, Me sont un collier de perles.
 Je les égèrène une à une, une à une...
 Il lui sembla que Garth lui parlait encore sur la terrasse :
 « J'ai appris à compter les perles, bien-aimée. »
 Le cœur de Jane s'engourdisait dans le vide qui l'entourait. Cet incident de l'atelier vint à la réveiller et la réchauffer un moment, mais le réveil s'accompagna d'une douleur aiguë. Quand les visiteurs se furent retirés et que lady Brand monta auprès de ses enfants, Jane, restée seule, alla au piano, s'y assit, et se mit à jouer en sourdine l'accompagnement du *Rosaire*.
 Soudain, une voix, derrière elle, dit :
 — Chantez-le, Jane.
 Elle sursauta et se retourna. Le docteur était entré, et venait de s'étendre paresseusement dans un grand fauteuil, tout près d'elle, mais croisées derrière la tête.
 — Chantez-le, Jane, répéta-t-il.
 (A suivre)